

REGLEMENT DEFI RUN

Il ne s'agit pas d'une épreuve officielle.

Les participants s'engagent à respecter les mesures sanitaires en vigueur lors de leur(s) tentative(s) et notamment à courir seul.

Toutes traces qui ne respectent pas les mesures sanitaires en vigueur seront supprimées (course en groupe par exemple).

La manifestation pédestre, objet du présent règlement est interdite à tous engins à roue(s).

1. Lieu, date et nature de la compétition

Le DEFI RUN se déroule du 05/06/2021 au 06/06/2021 de 7h à 19h.

C'est une course ou marche connectée et solidaire contre le cancer du sein d'une distance de 6 km.

Si vous souhaitez courir ou marcher sur le parcours proposé par les SEINTillantes Girls sur la commune d'ELVEN, vous pouvez consulter le détail du parcours sur le site NextRun.fr

Il est possible de courir ou marcher sur le parcours de votre choix également.

Vous ne devez pas emprunter des chemins ou terrains privés.

Inscrivez-vous sur NextRun à l'épreuve proposée et courez ou marchez quand vous le souhaitez (entre le 05/06/2021 au 06/06/2021 de 7h à 19h).

Vous pouvez tenter votre chance autant de fois que vous souhaitez.

Envoyez-nous par mail (contact@nextrun.fr) la trace de votre GPS (fichier GPX, KML, lien strava ou autre) avec le temps réalisé et la date avant le 06/06/2021 23h59

2. Organisateur

Le DEFI RUN est organisé par Les SEINTillantes Girls en partenariat avec la Mairie d'ELVEN.

3. Conditions de participation

La participation à la manifestation est conditionnée à :

a) Catégorie d'âge :

Les compétiteurs doivent être majeurs ou accompagnés d'un adulte pour les mineurs.

b) Certificat médical :

Il ne s'agit pas d'une course officielle. La participation à ce DEFI RUN se fait sous l'entière responsabilité des coureurs qui doivent prendre toutes les mesures possibles pour s'assurer qu'ils peuvent pratiquer la course à pied ou la marche en toute sécurité en fonction de la distance sur laquelle ils s'engagent.

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas d'accident.

c) Droit d'inscription :

Le droit d'inscription est gratuit. Possibilité de faire un don lors de votre inscription à l'association des SEINTillantes Girls et/ou Ruban Rose.

d) Clôture des inscriptions :

La clôture des inscriptions est fixée au 04/06/2021 à 23h59

e) Matériel de sécurité

Le DEFI RUN de faisant en autonomie, l'athlète devra courir avec un matériel adapté (réserve d'eau, téléphone portable ...)

g) Acceptation du présent règlement Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

4. Partage d'expérience et Tirage au sort

a) Partage d'expérience

Une preuve de la performance doit être envoyée par mail (contact@nextrun.fr) avec la trace de votre GPS (fichier GPX, KML, lien strava ou autre) ainsi que le temps réalisé et la date.

Les preuves de performance devront être transmises dès la performance accomplie et au plus tard le 06/06/2021 à 23h59.

Les organisateurs se réservent le droit de ne pas valider toute trace suspicieuse.

b) Tirage au sort

Tentez de gagner des cadeaux par tirage au sort parmi les participants ayant enregistré une performance (peu importe le chrono, il faut simplement nous fournir un lien nous permettant de vérifier que vous avez bien réalisé 6 km).

Vous pouvez augmenter vos chances de gagner :

- 1 chance supplémentaire si vous réalisez vos 6 km sur notre parcours à ELVEN
- 1 chance supplémentaire si vous nous faites parvenir un selfie de votre course avec notre dossard
- 1 chance supplémentaire si vous avez effectué un don lors de votre inscription.

c) Publication des résultats

Les résultats seront publiés et actualisés sur le site internet www.NextRun.fr. Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leurs résultats sur ces sites en cas de motif légitime en en faisant la demande à contact@nextrun.fr

5. Ravitaillements

Pour l'épreuve en auto-suffisance, il appartient donc aux concurrents d'emporter avec eux les ravitaillements solides et liquides qu'ils estiment nécessaires.

6. Sécurité

La compétition se déroule (en partie) sur des voies ouvertes à la circulation, les concurrents devront impérativement emprunter le côté gauche de la chaussée et respecter le code de la route.

7. Protection de l'environnement

Une partie des parcours empruntent des zones nature et forêt. Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, est strictement interdit.

L'usage des bâtons est interdit.

8. Droit à l'image

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droit et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

9. Annulation

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre.